PS LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT

Demande de précisions du 29/09/2023 concernant le dossier Cas par Cas déposé.

- A la page 15 du document "Annexe 10 - dossier de présentation", il est indiqué la création de 10.35 km d'un réseau HTA souterrain à partir de la ZAC de l'Aéroparc.
Je vous remercie de nous fournir un plan localisant les hypothèses de tracé de ce raccordement, celui-ci faisant partie intégrante du projet conformément à l'article L.122-1 II 5 du code de l'environnement, et identifiant les différentes zones à enjeux environnementaux que ce réseau peut traverser (notamment les zones humides dont certaines sont recensées directement au nord du site du poste source), ainsi que les mesures ERC (éviter, réduire, compenser) à prendre en conséquence.

Réponse Enedis :

L'aménagement de la ZAC Aéroparc se fait en plusieurs phases. La création du Poste Source se justifie par la phase n°4 ou la puissance demandée n'est plus disponible avec les Postes Sources adjacents.
Pour les premières phases, deux câbles HTAS ont été tirés depuis le Poste Source de Masevaux en direction de la ZAC Aéroparc. Le cheminement de ces câbles a fait l'objet de 5 Article 323-25 en date du 19/08/2021. (Ci-dessous les 5 articles avec leurs tracés.)

Pour alimenter une partie de la ZAC Aéroparc, nous allons dévoyer ces câbles déjà posés vers le nouveau Poste Source. Le cheminement se fera par la D83, puis par le chemin forestier pour arriver au nouveau Poste Source.

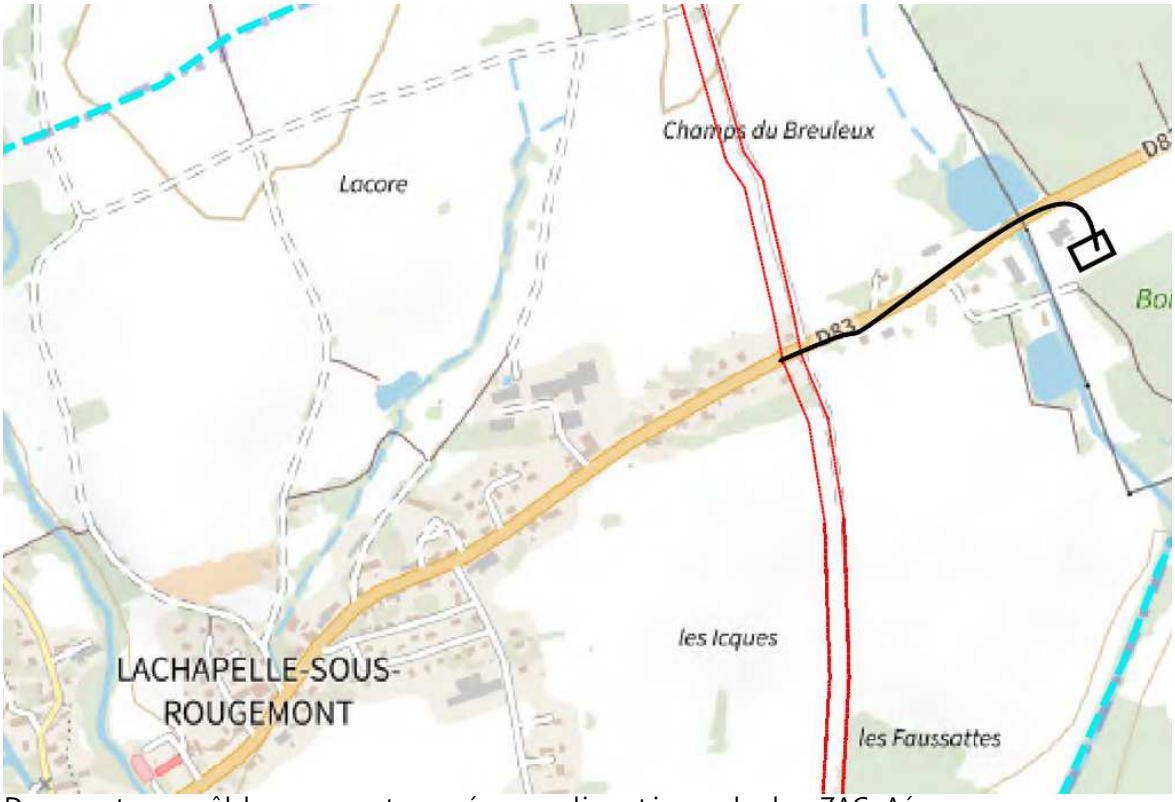

Deux autres câbles seront posés en direction de la ZAC Aéroparc en utilisant le même cheminement que les deux premiers. Là aussi il y aura la demande d'instruction avec l'Article 323-25.

- Également, il est précisé que 390 m² de zones humides seront altérées sur l'emprise du poste source, mais sans information détaillée sur les mesures ERC envisagées. Je vous remercie de nous indiquer les mesures ERC mises en place afin de compenser la destruction des 390 m² de destruction de zones humides, conformément aux dispositions du SDAGE en vigueur.

Réponse Enedis :

Les mesures ERC proposées par Enedis sont les suivantes :
-**E**viter : Le positionnement du Poste source a été optimisé pour altérer le moins possible les zones humides.

-**R**éduire : Ce Poste source sera entièrement recouvert de terres végétales et toutes les parties techniques (Hors-pistes et bâtiments) seront enherbées. Nous serons, bien sûr, en zéro-Phyto pour l'entretien de ces espaces.
Les pistes Lourdes et légères seront constituées de pavés drainants permettant de ne pas imperméabiliser ces surfaces. Au final, seuls les bâtiments et bancs transformateurs seront imperméabilisés.

-**C**ompenser : Nous allons créer des noues paysagères avec des plantations aimant l'eau autour du Poste source.
Ces surfaces humides recréées représenteront 2052m² soit une compensation de x5 qui va au-delà des recommandations du SDAGE (x2). Ces noues seront alimentées en eau par les surfaces imperméabilisées par le projet.

PLAN ESPACE VERT
ECH 1/200
NOUE
SURFACE 1780 M2
378
379
ENROCHEMENT
PAVES DRAINANTS
SURFACE 750 M2
SURFACE ENHERBEE
6910 M2
NOUE
SURFACE 272 M2